

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<b>Séance du</b> 24 mars 2025	Le vingt-quatre mars deux mil vingt-cinq à 18 h 35, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.
<b>Date de convocation</b> 17 mars 2025	<u>Étaient présents</u> : Anne-Sophie DE BESSES, Albert NANIYOULA, Carole HERVAGAUT, Léon TAISNE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Karine BOTTE, Ludovic GUIOT, Pascal MARIE, Corentin LECOMTE, Monique INFRAY, Manuella FERREIRA, Maryvonne DAVOT, Philippe MAUGER, Arnaud DAMIEN, Danielle BERTRE, Mourad AFIF-HASSANI, Guy COTTREZ, Hervé LOUR, William BERTRAND
<b>Nombre de Conseillers</b>	
En exercice..... <b>27</b>	<u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Cédric VIGUERARD à Carole HERVAGAUT, Anthony LE PENNEC à Anne-Sophie DE BESSES, Nadine DESCHAMPS à Léon TAISNE, François BIQUILLON à Hervé LOUR
Présents ..... <b>21</b>	<u>Étaient absents</u> : Olivier MOHLO, Stéphane BREHAM
Pouvoirs ..... <b>04</b>	<u>Secrétaire de séance</u> : Arnaud DAMIEN
Votants ..... <b>25</b>	

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

### **25.13 – DIVERS - CONVENTION D'ENGAGEMENT PARTENARIAL 2025-2028 AVEC LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES (DDFIP) ET LE SERVICE DE GESTION COMPTABLE (SGC)**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, la ville de Pont de l'Arche souhaite s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers, et à renforcer la coopération des services avec la DDFIP et le Service de Gestion Comptable (SGC) des Andelys.

Le déploiement du nouveau réseau de proximité des finances publiques renforce également la capacité à agir au profit de la ville de PONT DE L'ARCHE (cf. Charte départementale du 17/12/2019).

Un état des lieux a été réalisé en commun, et les réflexions partagées sur les voies d'amélioration de la qualité d'exécution des opérations, ont permis d'identifier des besoins et des attentes mutuelles, puis de définir conjointement les actions à engager et les domaines à prioriser.

Il a donc été décidé de contractualiser les engagements réciproques par la présente convention, en se fixant une série d'objectifs organisés autour des quatre axes majeurs suivants de progrès :

- faciliter la gestion publique locale, en enrichissant et en optimisant les échanges ;
- améliorer le service aux usagers : maîtriser les délais de paiement et améliorer les conditions de recouvrement en modernisant et en optimisant les chaînes de recettes et de dépenses ;
- offrir une meilleure lisibilité aux décideurs en renforçant la fiabilité des comptes, en mettant notamment en place le Compte Financier Unique (CFU) et en consolidant la démarche de contrôle interne comptable ;
- développer l'expertise financière au service des responsables.

Chaque action menée pour atteindre ces objectifs est détaillée dans une des fiches annexées à la présente convention.

La convention de partenariat prévoit également l'organisation de réunions régulières et un bilan annuel co-construit permettront d'évaluer la progression de chaque action et d'expertiser les mesures mises en œuvre.

Cette convention sera signée pour une période de 4 ans allant du 01/01/2025 au 31/12/2028.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

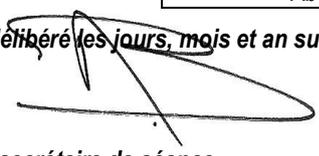
**- D'APPROUVER la convention d'engagement partenarial 2025-2028 avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) et le Service de Gestion Comptable (SGC) des Andelys**

**- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'engagement partenarial 2025-2028 ci-annexée et tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	<b>25</b>
Pour	<b>25</b>
Contre	-
Abstention	-

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.**



**Le/La secrétaire de séance**



**Certifié conforme et exécutoire**  
Le Maire de Pont de l'Arche.  
**Richard JACQUET**